



LE MINISTÈRE
DE LA CULTURE
VOUS INVITE AUX

JOURNÉES
EUROPÉENNES
DU PATRIMOINE

PATRI- MOINE

16 + 17
SEPTEMBRE
2017

JEUNESSE
ET PATRIMOINE

Grand Est



www.journeesdupatrimoine.fr

#JEP

radiofrance



Art&Décoration



16 SEPTEMBRE 2017

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX



Table des matières

Editorial de Françoise Nyssen, Ministre de la Culture.....	3
La jeunesse au cœur du Patrimoine.....	4
Un thème commun à toute l'Europe, « Patrimoine et nature : un paysage de possibilités ».....	5
Sur Internet.....	6
Site officiel de la manifestation :.....	6
Les JEP sur le site de la DRAC Grand Est	6
Réseaux sociaux.....	6
JEP en Jeu : des concours sur les réseaux sociaux.....	6
Le patrimoine dans le Grand Est en 2017.....	7
La Direction régionale des affaires culturelles Grand Est.....	8
Les missions du pôle patrimoines.....	9
La Conservation régionale des monuments historiques (CRMH).....	9
Les Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine....	10
Quand la jeunesse participe au sauvetage du patrimoine : les chantiers bénévoles.....	11
Les chantiers de jeunes bénévoles soutenus par la DRAC Grand Est en 2017 :.....	11
Le service civique.....	12
Le Service civique dans le Grand Est.....	12
Jeunes et patrimoine.....	12
Un exemple de service civique dans le patrimoine Grand Est : 13	
Le 1% artistique.....	14
Les temps forts dans le Grand Est.....	14
Les établissements scolaires participants au 1 % en Alsace.....	15
Le palais du Rhin, un domaine national au centre du nouveau quartier UNESCO.....	16
« Strasbourg au tournant du XX ^e siècle ».....	17
L'exposition.....	17
La projection d'archives filmées.....	17
Une ouverture exceptionnelle.....	17
La publication "Le palais du Rhin, ancien palais impérial"	18
Le Denkmalarchiv.....	19
Le domaine UNESCO « Strasbourg: de la Grande-Île à la Neustadt »	20
Un palais « domaine national ».....	20
Contacts.....	21

Editorial de Françoise Nyssen, Ministre de la Culture



Parce que la sensibilisation des jeunes générations à la connaissance et la préservation du patrimoine est un objectif prioritaire du ministère de la Culture, les Journées européennes du patrimoine sont placées cette année, pour leur trente-quatrième édition, sous le thème de la jeunesse.

Pendant deux jours, les 16 et 17 septembre prochains, tout sera mis en œuvre, partout en France, pour sensibiliser les plus jeunes à ces enjeux. Pour leur donner, grâce à une programmation dédiée et adaptée à chacun, quel que soit son âge, les moyens de s'approprier le patrimoine dans toute sa diversité.

Mettre la jeunesse à l'honneur, c'est porter un éclairage particulier sur le travail remarquable accompli quotidiennement, en matière d'éducation artistique et culturelle, par l'ensemble des professionnels des établissements culturels et du monde de l'enseignement : conservateurs, médiateurs, animateurs, professeurs, conseillers pédagogiques, architectes, plasticiens, etc. C'est également valoriser le travail des associations et des réseaux passionnément engagés dans la connaissance, la conservation et la transmission du patrimoine sur l'ensemble du territoire en métropole comme dans les Outre-mer et dont je veux saluer l'investissement constant.

Nos jeunes sont nombreux à s'illustrer par leurs actions au service du patrimoine : bénévoles des chantiers de restauration du patrimoine ou de fouilles archéologiques, repreneurs de monuments historiques ou encore étudiants en métiers du patrimoine.

Ces Journées européennes du patrimoine sont l'occasion de leur rendre hommage.

Je remercie chaleureusement tous ceux qui, professionnels et amateurs, propriétaires publics et privés, associations, partenaires privés et institutionnels, médias, contribuent à l'immense succès des Journées européennes du patrimoine.

Je vous souhaite de belles découvertes.

Françoise NYSSSEN,
Ministre de la Culture

La jeunesse au cœur du Patrimoine

La 34^{ème} édition des Journées européennes du patrimoine se tiendra **les 16 et 17 septembre 2017, sur le thème de la jeunesse.**

Cette édition sera résolument tournée vers le jeune public et sa sensibilisation au patrimoine, à l'histoire de la Nation et à l'histoire de l'art, ou encore aux métiers du patrimoine.

Comprendre et connaître le patrimoine dans son contexte historique et social, c'est mieux appréhender la société dans laquelle nous vivons. C'est discerner les valeurs sur lesquelles elle se construit pour les comprendre, pour les questionner, pour mieux se les approprier.

S'adresser aux jeunes générations, c'est une occasion de saluer le travail des associations et des réseaux engagés dans l'éducation artistique et culturelle, des réseaux des Villes et Pays d'art et d'histoire, des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement et bien d'autres encore qui valorisent le patrimoine auprès de la jeunesse.

Ces journées permettront également de mettre en valeur les chantiers de bénévoles, dans leur dimension technique et d'apprentissage : ils constituent une étape essentielle dans le développement de l'action pédagogique. Ils sont le lieu d'une première orientation professionnelle ou d'une sensibilisation aux filières de formation professionnelle.

La formation sera ainsi au cœur de cette 34^{ème} édition. Ce sera l'occasion de mettre en valeur l'ensemble des actions entreprises dans ce domaine : le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avec le concours du ministère de la Culture et de la Communication, a créé en 2008, le bac professionnel « Intervention sur le bâti ancien », avec la participation de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, du Groupement des entreprises de monuments historiques de l'association Maisons paysannes de France, de la Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement et de personnalités référentes du bâti ancien. Par ailleurs, plusieurs écoles sous tutelle du ministère, ou dont les diplômes font l'objet d'une reconnaissance de la part de l'État, proposent des formations diplômantes, afin d'assurer la transmission des savoir-faire.

Les Journées européennes du patrimoine sont organisées par le ministère de la Culture. Placées sous le patronage du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, elles reçoivent le concours des propriétaires publics et privés de monuments historiques. Elles bénéficient de l'implication du Centre des monuments nationaux, du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire, de la Fondation du Patrimoine et des associations de sauvegarde du patrimoine présentes depuis la toute première édition : les Vieilles Maisons françaises et La Demeure Historique.

Un thème commun à toute l'Europe, « Patrimoine et nature : un paysage de possibilités »

Les Journées européennes du patrimoine en Europe sont une initiative conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne. Elles sont depuis leur création, les manifestations culturelles participatives les plus largement suivies par les citoyens d'Europe. L'envergure paneuropéenne des événements qui leur sont associés contribue à rapprocher les citoyens et souligne, année après année, la valeur du patrimoine culturel des 50 États signataires de la Convention culturelle européenne. Plus de 70 000 actions sont organisées à chaque édition pour sensibiliser le public au patrimoine commun européen et à la nécessité de le protéger. Elles permettent de créer et partager des expériences communes autour du patrimoine, de promouvoir l'intégration et de stimuler la créativité et l'imagination.

L'édition 2017 de ces Journées du patrimoine en Europe soulignera, grâce au thème commun « Patrimoine et nature : un paysage de possibilités », la relation intrinsèque qui existe entre les personnes et la nature. L'accent sera mis sur la richesse du patrimoine naturel européen et tout sera mis en œuvre pour mettre en avant la façon dont l'environnement façonne notre existence et nos modes de vie, contribue à notre bien-être et à la croissance socioéconomique de nos pays. Pour ce faire, des événements seront organisés, partout en Europe, dans des sites naturels urbains, des jardins historiques, des réserves et des parcs nationaux, des zones protégées, des paysages quotidiens et des paysages exceptionnels.

Les Journées Européennes du Patrimoine sur le web

Sur Internet

Site officiel de la manifestation :

www.journeesdupatrimoine.culturecommunication.gouv.fr/

Ce site propose un programme interactif de toutes les visites et animations en France, et permet de suivre les temps forts ces 34ème Journées Européennes du Patrimoine.

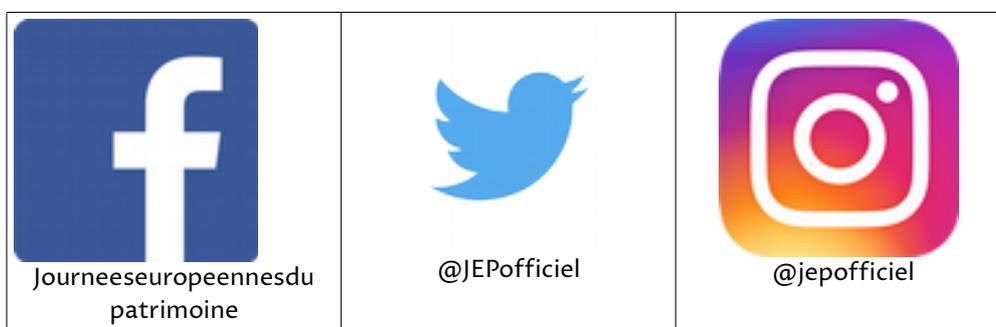
Outils :

- La carte interactive Grand Est : <https://journeesdupatrimoine.culturecommunication.gouv.fr/Programme#/lists/52735>
- Pour vos sélections presse, le site OpenAgenda permet d'extraire facilement les données des JEP : <https://openagenda.com/jep-2017-grand-est>

Les JEP sur le site de la DRAC Grand Est

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/Aides-et-demarches/Manifestations-nationales/Les-journees-europeennes-du-patrimoine>

Réseaux sociaux



JEP en Jeu : des concours sur les réseaux sociaux

Le ministère de la culture lance les « JEP en Jeu » : un concours sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter et Instagram, avec de nombreux lots.

Pour participer, il faut suivre les différents comptes et :

- répondre à des quizz sur Facebook
- Retweeter et répondre à des questions en commentaire sur Twitter
- Poster ses plus belles photos sur Instagram avec #CONCOURSJEP

Le patrimoine dans le Grand Est

1 420 sites participants aux JEP 2017 pour 2 160 animations

Monuments Historiques

2815 immeubles et **9 179** meubles inscrits
1 490 immeubles et **13 342** meubles classés

Archéologie

477 Diagnostics archéologiques
12 Fouilles programmées
60 Fouilles préventives
69 700 Sites archéologiques

Valorisation

14 Villes et Pays d'Art et Histoire (VPAH)
2 Centres d'interprétation de l'architecture et
du patrimoine (CIAP)
34 Sites patrimoniaux remarquables
avec Plans de Valorisation de l'architecture et du patrimoine PVAP (ex-ZPPAUP, ex-AVAP)
11 Sites patrimoniaux remarquables
avec Plan de Sauvegarde et de mise en valeur PSMV (ex-Secteurs sauvegardés)
8 Sites UNESCO

Strasbourg-Grande Ile et Neustadt (1 site) / Neuf-Brisach (Vauban) (1) / Coteaux, maisons et caves de Champagne (1), Cathédrale Reims-Palais du Tau, Basilique et Abbaye St-Rémi à Reims (1) Notre-Dame de l'Epine, Notre-Dame-en-Vaux à Châlons-en-Champagne (Chemins de St-Jacques) (1) / Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy, Longwy (Vauban) / Site Le Corbusier : manufacture Claude-et-Duval à St-Dié (Vosges)

Architecture

7 Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et
d'Environnement (CAUE)

Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges

3 Maisons de l'architecture

Strasbourg, Nancy et Châlons-en-Champagne.

2 Écoles nationales d'architecture

(sous tutelle du ministère de la culture)

Strasbourg et Nancy

Labels

47 Jardins remarquables
16 Maisons des Illustres
63 bâtiments Architecture contemporaine
remarquable (ex Label XXe siècle)
121 Musées de France

(source : DRAC Grand Est -chiffres à fin 2016)

La Direction régionale des affaires culturelles Grand Est



Depuis 1977, les Directions régionales des affaires culturelles sont chargées de piloter et mettre en œuvre en région les politiques du ministère de la Culture, en articulation ou soutien de celles des autres acteurs (collectivités territoriales, établissements

publics de coopération intercommunale et associations). Elles fêtent leurs 40 ans cette année.

La DRAC Grand Est est de ce fait le représentant en région de tous les services du ministère, sous l'autorité du Préfet de région. **Ses missions portent sur les patrimoines, la création artistique et les industries culturelles.**

Elle comprend depuis 2016, à la suite de la fusion des régions, son siège, situé à Strasbourg et accueillant le pôle création, le site de Metz, avec le pôle démocratisation culturelle et industries culturelles et le site de Châlons-en-Champagne abritant le pôle Patrimoines. Depuis 2010, les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine qui regroupent les Architectes des bâtiments de France, font partie intégrante de la DRAC.

La Direction régionale des affaires culturelles Grand Est est chargée de mettre en œuvre la politique culturelle de l'État, notamment dans les domaines de la connaissance, de la conservation et de la valorisation du patrimoine (monuments historiques, archéologie et musées), de la promotion de l'architecture, du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes, du développement du livre et de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs, de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, de la promotion de la langue française et des langues de France. Elle accompagne et soutient le développement du mécénat en région.

- Elle participe à l'aménagement du territoire, aux politiques du développement durable et de la cohésion sociale ainsi qu'à l'évaluation des politiques publiques.
- Elle contribue à la recherche scientifique, veille à l'application de la réglementation et met en œuvre le contrôle scientifique dans les matières relevant de ses compétences.
- Elle concourt à la diffusion des données publiques relatives à la culture dans la région et les départements qui la composent.
- Elle concourt au développement de la vie culturelle des territoires par le soutien aux artistes, aux créateurs, aux centres de formation et à l'innovation, en partenariat étroit avec les collectivités et le réseau institutionnel de la culture.

Site internet : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/La-DRAC/La-DRAC-missions-et-organisation>

Les missions du pôle patrimoines

Au sein de la DRAC, le Pôle Patrimoines :

- **met en œuvre la réglementation** relative au patrimoine monumental, à l'archéologie, aux musées, aux archives et à l'architecture;
- contribue, en collaboration avec les autres services déconcentrés de l'Etat, à l'**application des réglementations** concernant l'urbanisme et les paysages;
- **soutient la protection, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine** (monumental, mobilier, archéologique, linguistique, écrit, cinématographique, mémoriel) et des collections des musées et des archives;
- **promeut la qualité architecturale et paysagère** des constructions et la prise en compte des objectifs du **développement durable**.

La Conservation régionale des monuments historiques (CRMH)

Dans le champ des monuments historiques, au sein de la DRAC et du Pôle Patrimoines, la Conservation régionale des monuments historiques :

- **veille à l'application de la réglementation** relative aux monuments historiques,
- **anime la politique de protection** (recensement, révision des protections, programmation des commissions régionales du patrimoine et de l'architecture - CRPA) et, coordonne, pour tous les monuments historiques, le contrôle scientifique et technique de l'État,
- **assure le contrôle scientifique et technique** des travaux exécutés sur le patrimoine protégé, meuble ou immeuble de la région : il organise le suivi de l'état sanitaire des monuments historiques, instruit les autorisations de travaux pour les immeubles et objets mobiliers classés, les permis de construire pour les immeubles inscrits et des déclarations préalables pour les objets mobiliers inscrits, programme et commande, pour les monuments historiques appartenant à l'État, en particulier les cathédrales, les marchés relatifs aux travaux de réparation, d'entretien ou de restauration,
- assure, sur la base de l'état sanitaire et les demandes des propriétaires, **la programmation des subventions** de l'État,
- assure, en liaison avec les Unités territoriales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) **le suivi des politiques sur les abords** des monuments historiques et les sites patrimoniaux remarquables (les aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine -AVAP- et les secteurs sauvegardés)
- contribue à la **mise à valeur des monuments historiques** par le biais de recherches, publications et expositions.

Les Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine

Les unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) constituent les unités territoriales de la DRAC. **La DRAC Grand Est dispose de 10 unités départementales, implantées dans chaque département.**

Les UDAP œuvrent pour la **promotion d'un aménagement qualitatif et durable du territoire**, où paysage, urbanisme et architecture entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projet et prise en compte du patrimoine.

Les UDAP, services de proximité, constitués d'une équipe pluridisciplinaire, travaillent en lien direct avec les usagers qui souhaitent engager des travaux dans les espaces protégés et avec les acteurs des politiques d'aménagement du territoire : collectivités locales, professionnels de l'urbanisme et du bâtiment et les autres services de l'Etat, en charge des politiques urbaines et de protection de l'environnement...

Ils remplissent trois grandes missions :

- **Conseiller et promouvoir** un urbanisme et une architecture de qualité
- **Contrôler et expertiser** les projets menés dans les espaces protégés
- **Assurer la conservation** des monuments historiques

Quand la jeunesse participe au sauvetage du patrimoine : les chantiers bénévoles

Les chantiers de jeunes bénévoles permettent aux jeunes générations de s'impliquer dans le patrimoine en se sensibilisant à ses métiers et en sociabilisant dans des groupes multi-nationaux au sein desquels ils mènent des projets valorisants. Nombre de ces chantiers ont une dimension internationale.

C'est aussi une chance pour l'entretien du patrimoine, à condition que ces travaux soient techniquement bien encadrés et que les limites d'intervention soient connues.

La DRAC Grand Est, partenaire notamment de l'association REMPART, qui fédère des associations de chantiers bénévoles, finance de nombreux chantiers bénévoles tous les ans et participe à leur encadrement.

Afin de mieux coordonner les actions, mettre à disposition des associations qui le souhaitent une ingénierie propre aux chantiers de jeunes bénévoles et diffuser les bonnes pratiques, la DRAC Grand Est finance depuis cette année un poste de chargé de mission chantiers de jeunes bénévoles au sein de l'union régionale Rempart Grand Est.

Les chantiers de jeunes bénévoles soutenus par la DRAC Grand Est en 2017 :

68 - THANN : Château de l'Engelbourg - Rempart

88 - CHATEL SUR MOSELLE : Entretien ancienne forteresse - Rempart

88 - DOMMARTIN SUR VRAINE - entretien des tours - Association Etudes & Chantiers

54-BLAMONT - Entretien remparts ouest château de Blâmont - Association Clé de Voûte (indépendante)

54-POMPEY - Entretien des remparts du Château - Association Etudes et chantiers

54-VAUDEMONT - Entretien d'un sentier du château - Association Etudes & Chantiers

55 - VAUCOULEURS - Entretien château de Gombervaux - Rempart

[Association Rempart](#)

[Association Etudes & Chantiers](#)

[Association Clé de Voûte](#)

Le service civique

Pour les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap), le Service Civique, c'est la possibilité de vivre une expérience formatrice et valorisante en choisissant parmi de nombreuses missions, dans 9 domaines reconnus prioritaires pour la nation : **culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.**

Le Service Civique est un engagement volontaire : sur une période de 6 à 12 mois pour une durée hebdomadaire de mission représentant au moins 24 heures, ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État, effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'international

Il peut s'effectuer à l'étranger, les missions sont indemnisées 580 € net par mois. Il n'y a pas de conditions de diplôme, seuls comptent les savoirs-être et la motivation. Le volontaire bénéficie d'un tutorat individualisé et d'un programme de formation civique.

Le Service civique dans le Grand Est

Depuis 2010, près de 15 000 jeunes ont effectué un Service Civique dans le Grand Est

Le développement du dispositif est remarquable dans les deux dernières années : **le nombre de nouveaux volontaires a augmenté de 156% entre 2014 et 2016.**

346 297 jeunes vivent dans la région Grand est, représentant 12% de la population du territoire. La moyenne régionale de volontaires en service civique, 0,83%, est supérieure au taux national (0,78%) mais les dynamiques sont plus ou moins fortes selon les départements. Par exemple, dans les Vosges, ils représentent 1,09% de la population jeune tandis que dans le Haut-Rhin, 0,49%.

Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2017, 1929 jeunes de notre région ont signé un contrat de service civique.



Jeunes et patrimoine

Parmi eux, des volontaires effectuent des missions en lien avec le patrimoine historique et culturel de notre région, engagés dans des missions très diverses : ainsi, ils peuvent participer à la restauration d'un site historique, favoriser la rencontre entre patrimoine local et publics qui en sont éloignés, animer des ateliers en direction des enfants au sein d'un musée...

Autant d'expériences variées qui ont toutes en commun la valorisation et la promotion de l'histoire de notre région en lien avec ses habitants et qui articulent culture et patrimoine.

(© commune de Wangen)

Un exemple de service civique dans le patrimoine Grand Est :

Dans le cadre de son projet global de développement, **la commune de Wangen (67)** travaille avec trois personnes en mission de service civique. Leur mission concerne à la fois le "développement durable" et la "valorisation du patrimoine culturel et historique de la commune de Wangen". A ce dernier titre, elles participent notamment à l'organisation de différents événements dans la commune (élaboration d'une carte qui répertorie les "arbres rares" pour la "Journée des jardins" en juin dernier, réalisation de flyers pour la journée "Tapas autour des remparts", aide à la mise-en-place d'une exposition photos sur la collecte mémorielle pour la "Fête de la Fontaine", etc.); elles sont ainsi amenées à travailler en "étroit partenariat" avec différentes associations du village ("Le Cercle d'Histoire(s)", l'association "Découvrir", etc.).

Le 1% artistique



Pour la 4^e année consécutive, le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Éducation Nationale, proposent les *Journées du 1 % artistique* dans les écoles, collèges et lycées.

Il s'agit d'une invitation faite au plus grand nombre à redécouvrir, et pour les plus jeunes, à découvrir, un patrimoine artistique aussi varié que discret.

La France compte des milliers d'œuvres publiques dont une part importante provient de la loi de 1951 sur le 1%.

La présence forte de l'art public en France traduit à la fois l'attachement historique de la société à son patrimoine et à la création artistique de son temps. Création et patrimoine sont deux facteurs d'émancipation, porteurs de mémoire et d'avenir et, pour cette raison même, parfois menacés.

Tournée cette année vers la jeunesse en particulier, les Journées Européennes du Patrimoine viennent rappeler que la richesse historique d'aujourd'hui a été hier une création innovante, portée d'abord par des artistes et des pensées jeunes.

Les temps forts dans le Grand Est

- une jeune artiste, Nina IMBS, travaille avec les élèves du collège Jean Macé de Mulhouse (67) à une interprétation de l'œuvre de Francesco MARINO DI TEANA (1920-2012), *Navire spatial*, 1971
 - **Intervention de l'artiste Nina IMBS auprès des élèves jeudi 21 septembre à 17h**
- Denis PONDRUEL est invité à revenir sur le site du Lycée Marc Bloch à Bischeim (67) où est installée son œuvre, *La nacelle*, 1995. Pour les plus jeunes, restituer ainsi la part vivante d'une création qu'elles et ils et côtoient chaque jour est un témoignage irremplaçable.
 - **Intervention de l'artiste auteur de l'œuvre auprès des élèves jeudi 21 septembre 2017 à 10h45**
- Circuit "Un pour cent artistique et cent pour cent architecture". L'histoire inédite des architectures emblématiques de l'université de Reims-Champagne-Ardenne et des œuvres d'art sur l'ensemble des sites universitaires
 - **Visites guidées : samedi 14h à 15h30 - dimanche 14h à 15h30 (départ à la Villa Douce|Sur inscription)**

Le sens de l'éducation artistique et culturelle mise en œuvre conjointement par les deux ministères passe par la présence des artistes et le développement de l'imaginaire qu'ils peuvent apporter à l'indispensable éducation académique.

Les établissements scolaires participants au 1 % en Alsace

1. **Lycée Kléber** à Strasbourg, Haut-relief d'André BIZETTE-LINDET, 1954
2. **Collège Vauban** à Strasbourg, *Propositions* de Michel DÉJEAN, 2004
3. **Collège Stockfeld** à Strasbourg mosaïque de Daniel STOTZKY, 1975
4. **Collège Lezay-Marnesia** à Strasbourg, *Développement* et *Cubes* de Jean-Marie KRAUTH, 1972-1973 (2 oeuvres)
5. **Collège de l'Esplanade** à Strasbourg *Quand la mer devient ronde*, d'Ilana ISEHAYEK, 1998
6. **Lycée Gutenberg à Illkirch (67)**, deux oeuvres l'une de Jean DELAIRE datée de 1982 et l'autre de Charles LE BARS datée de 1983
7. **Lycée Marc Bloch** à Bischheim (67) *La Nacelle*, Denis PONDRUEL, 1995
8. **Lycée Dr Koeberlé** à Sélestat, *Le soleil, gardien des premiers jours de la Terre*, Jean-Baptiste BONNARDEL, 1970
9. **Collège Suzanne Lalique-Haviland** à Wingen-sur-Moder, avec une sculpture métallique des années 70, auteur inconnu.e
10. **Ecole maternelle George Sand** à Mulhouse, mosaïque de Marguerite KAISER, 1965
11. **Collège Jean Macé** à Mulhouse, *Navire spatial* une oeuvre de MARINO DI TEANA, 1971
12. **Lycée Alfred Kastler** à Guebwiller avec une sculpture de Roger MUNCH, 1970

Le palais du Rhin, un domaine national au centre du nouveau quartier UNESCO



L'ancien palais impérial est le siège de la Direction régionale des affaires culturelles Grand Est – service déconcentré du ministère de la Culture, et celui de la Commission centrale pour la navigation du Rhin. Il abrite également le Service de l'inventaire du patrimoine de la région Grand Est.

A l'occasion de l'extension du label Unesco à la Neustadt, dont le Palais est un édifice incontournable et central, et de l'inscription du Palais sur la liste des domaines nationaux, différentes manifestations seront organisées au Palais du Rhin, qui sera également exceptionnellement ouvert au public le week-end des journées du patrimoine. A cette occasion, la DRAC publie un beau petit livre dédié à ce bâtiment.

« Strasbourg au tournant du XX^e siècle »

L'exposition

Une exposition d'une soixantaine de panneaux sur les grilles du palais du Rhin propose un focus sur la Neustadt, labellisée Patrimoine mondial UNESCO le 9 juillet 2017, la place de la République et ses bâtiments officiels – dont le Palais du Rhin, devenu «domaine national» le 4 mai 2017.

Sur les grilles du parc du Palais du Rhin, une exposition de documents issus du Denkmalarchiv: photographies et plans anciens de 1865 à 1920 pour l'essentiel, sélectionnés par le service documentation patrimoniale de la DRAC.

Le fonds Denkmalarchiv est conservé au service de la documentation patrimoniale de la DRAC Grand Est.

Exposition du 15 septembre 2017 au 9 janvier 2018.

La projection d'archives filmées

Sur le balcon du Palais du Rhin, visible depuis la place de la République jusqu'au Palais universitaire, un montage de films amateurs collectés par l'association MIRA et d'archives filmées Gaumont Pathé, de l'inauguration de la statue de Guillaume II en 1910 à la Libération de Strasbourg en 1944.

Projection en continu du 15 au 18 septembre 2017, durée 25 minutes.

Une ouverture exceptionnelle

Ouvert exceptionnellement au public pour les JEP, le bâtiment est accessible uniquement en visite guidée, sans réservation préalable, avec remise d'un document de visite (gratuit).

PLAN VIGIPIRATE - les petits sacs seront contrôlés avant l'entrée, et les sacs volumineux ne seront pas acceptés.

Gratuit, SANS RESERVATION, par groupe de 17 personnes, départs toutes les 20 mn dans l'ordre d'arrivée, dernier départ à 17h30.

- Samedi 16 septembre - 14h - 17h30
- Dimanche 17 septembre - 14h - 17h30

La publication "Le palais du Rhin, ancien palais impérial"



Lancée en avant-première pour les Journées Européennes du Patrimoine, cette publication rassemble les recherches et des textes inédits de chercheurs et conservateurs réputés sur le palais du Rhin, avec une iconographie riche : documents d'archives, notamment du Denkmalarchiv et photographies de Claude Menninger, photographe du patrimoine.

Le palais du Rhin, ancien palais impérial / Direction régionale des affaires culturelles Grand Est, Monuments historiques et objets d'art de la Région Grand Est.

Dir. de publication, Anne Mistler.

Strasbourg : DRAC Grand Est, 2017, 103 p.

Collection Duo, monuments/objets. Patrimoine protégé.

Diffusion I.D. L'Édition

ISBN : 978-2-36701-092-2

12 €

Le Denkmalarchiv



En 1898, le conservateur des monuments historiques Félix Wolff instaure un fonds de relevés, dessins et photographies pour, répondre aux besoins de son service et réaliser un inventaire exhaustif des monuments historiques d'Alsace-Lorraine. Ce Denkmalarchiv est montré comme modèle dans toute l'Allemagne.

En 1919, l'administration française récupère cette collection et poursuit son développement sous le titre « d'archives régionales d'architecture ». En 1920, le service des monuments historiques s'installe, avec cette documentation, dans l'ancien palais impérial, rebaptisé Palais du Rhin avec l'installation de la Commission centrale de la navigation pour le Rhin, également siège de l'école régionale d'architecture.

En 1945, un service des monuments historiques, puis des agences départementales des bâtiments de France, sont créés. En 1948, l'architecte en chef des monuments historiques Bertrand Monnet décide de répartir les documents du Denkmalarchiv de manière géographique dans les agences du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Actuellement, le fonds compte environ 60000 pièces iconographiques. Il est consultable au service de la documentation patrimoniale du siège de la DRAC à Strasbourg, dans les UDAP du Haut-Rhin à Colmar et de la Moselle à Metz. Le Denkmalarchiv est en cours de description et de numérisation, pour versement dans les bases nationales du ministère de la Culture.

Concernant le Palais du Rhin, le fonds Denkmalarchiv renferme 302 relevés d'architecture, de 1883 à 1987, reprenant les grandes phases de construction et de modification de l'édifice.

Les plans, coupes et façades datés entre 1883 et 1887 (édification du bâtiment) représentent plus de la moitié de la série. Ils



décrivent le palais sous tous les aspects: esthétique, architectural et technique.

Dans les années 1930, des travaux ont été menés dans le cadre de la défense passive. Des plans illustrent les modifications effectuées au niveau des 1^{er} et 2^e sous-sols, avec l'indication des descentes aux abris et l'installation de pare-éclats.

Après-guerre, les dommages engendrés par les bombardements sont relevés, de même que les projets de restauration qui en découlent. Fin des années 1950, les documents concernant la reconstruction de l'aile sud-ouest sont de l'architecte François Herrenschmidt.

Par la suite, d'autres restaurations et modifications ont été réalisées, notamment en vue de l'installation ou la réorganisation des services au sein du bâtiment.

Le domaine UNESCO « Strasbourg : de la Grande-Île à la Neustadt »

Le 9 juillet 2017, lors de sa session à Cracovie, le Comité du patrimoine mondial a annoncé l'inscription de «Strasbourg: de la Grande-Île à la Neustadt» sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le bien «Strasbourg – Grande-Île» est inscrit depuis 1988 et l'extension concerne la Neustadt, ville nouvelle réalisée sous administration allemande (1871-1918).

La Grande-Île forme un ensemble urbain caractéristique de l'Europe rhénane, structuré autour de la cathédrale de Strasbourg, chef-d'œuvre majeur de l'art gothique, dont l'imposante silhouette domine l'ancien lit du Rhin maîtrisé par l'homme.

La Neustadt s'inspire, dans sa composition urbaine, du modèle haussmannien tout en adoptant un vocabulaire architectural germanique pour ses édifices. Cette double influence a permis de créer un schéma urbain spécifique à Strasbourg, où des perspectives construites à partir de la cathédrale modèlent un paysage singulier organisé autour des cours d'eau et des canaux.

Le ministère de la Culture / DRAC Grand Est est garant auprès des instances internationales de l'UNESCO de la qualité du dossier et de la bonne conservation du bien labellisé. Dans ce cadre, l'État a accompagné la Ville de Strasbourg dans l'élaboration du dossier de candidature (plan de gestion), la révision et l'extension du plan de sauvegarde et de mise en valeur (ancien secteur sauvegardé), qui passe de 73 à 210 hectares et englobe l'intégralité du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Un palais « domaine national »

Reconnaissance supplémentaire de son importance historique et architecturale, le Palais du Rhin et son périmètre comprenant le parc et les écuries, fait partie de la première liste de six domaines nationaux, publiée par le ministère de la Culture par décret du 2 mai 2017.

En application de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, la Commission nationale des monuments historiques, réunie le 19 janvier 2017, a promu au rang de «domaine national» des monuments et domaines pour leur lien exceptionnel avec l'histoire de la Nation.

Cette première liste comprend, outre le Palais du Rhin: le domaine de Chambord, le château d'Angers, le domaine de Pau, le domaine du Louvre et des Tuileries et le Palais de l'Élysée.

En vertu de cette nouvelle qualité, le Palais du Rhin (avant-corps, perron avec emmarchements et rampes d'accès, écuries), propriété de l'État, est inaliénable, imprescriptible et inconstructible - à l'exception des bâtiments et structures nécessaires à son entretien ou à sa visite par le public, ou s'inscrivant dans un projet de restitution architecturale, de création artistique ou de mise en valeur.

Contacts

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est

Siège : Palais du Rhin – 2 place de la République – 67000 Strasbourg

Coordination communication Grand Est

Isabelle Boucher-Doigneau – isabelle.boucher-doigneau@culture.gouv.fr

Contacts presse :

Site de Strasbourg :

Catherine Mutzenhardt – catherine.mutzenhardt@culture.gouv.fr

Site de Châlons-en-Champagne :

Isabelle Wintrebert – isabelle.wintrebert@culture.gouv.fr

Site de Metz :

Isabelle Wagner – isabelle.wagner@culture.gouv.fr

Chef de projet JEP :

Alice Fey – alice.fey@culture.gouv.fr